

COMPTE DE RESULTAT en k€ au 31 Mars 2023

<i>Rubriques</i>	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Chiffre d'Affaires	17 643	20 717
Production Stockée & Immobilisée	1 546	849
Subventions d'Exploitation	68	84
Reprises /Amortissements & Provisions	748	478
Autres Produits	1 150	502
TOTAL DES PRODUITS	21 155	22 630
Achats de Marchandises et Matières Prem. (*)	5 902	9 981
Variation de Stocks	-477	-210
Autres Achats et Charges Externes (*)	5 541	4 931
Impôts & Taxes	367	476
Salaires & Traitements	5 162	4 742
Charges Sociales	2 356	2 130
Dotations aux Amortissements	468	591
Dotations aux Provisions	484	511
Autres Charges	32	13
TOTAL DES CHARGES	19 836	23 165
RESULTAT D'EXPLOITATION	+1 319	-534
Différences de Changes	108	171
Autres Intérêts & Produits Financiers	-47	-37
Dotations & Reprises de Provisions	-3	40
RESULTAT FINANCIER	+58	+174
RESULTAT COURANT	+1 377	-360
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+19	+100
Impôt sur les Bénéfices		
Crédit d'Impôt Recherche	699	628
RESULTAT NET	+2 094	+368

(*) La présentation des rubriques « Achats de Marchandises » et « Autres Achats et Charges Externes » a été modifiée cette année, de manière à les rendre comparables aux mêmes rubriques de la liasse fiscale.

- . Les « Achats de Marchandises » reprennent les comptes 601xx & 607xx
- . Les « Autres Achats & Charges Externes » reprennent les autres comptes 60xx, 61xx & 62xx

RAKON France SAS
Société par actions simplifiée au capital de 14.827.067,80 euros
Siège social : 2, Rue R. KELLER 10150 Pont Sainte Marie

415 291 244 R.C.S. Troyes

(La « Société »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 13 JUILLET 2023**

L'an deux <mille vingt-trois>,
Le treize Juillet,
A 11 heures

La société de droit anglais, Rakon UK Holdings Limited, elle-même représentée par Monsieur Sinan ALTUG, agissant en qualité de Président et Associé unique de la société Rakon France SAS, a pris les décisions relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et conventions ;
- à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- au quitus à la Présidence ;
- au dépôt des statuts de la Société ;
- questions diverses ;
- pouvoirs ;
- renouvellement mandat des CAC.

Le Président a mis à la disposition de l'associé unique :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- le texte des décisions qui lui sont soumises ;

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la Société, convoqué par lettre remise en main propre contre décharge, est absent et excusé.

Connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, l'associé unique, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023 et des comptes dudit exercice, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes tels qu'ils lui ont été présentés qui se soldent par profit net comptable de 2 094 359,04 euros.

L'associé unique, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés qui s'élève à la somme de 203 178 Euros ainsi qu'à l'impôt théorique correspondant ressortant à la somme de 50 795 Euros.

L'associé unique, donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé. Il donne également quitus au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023 et des comptes dudit exercice, approuve l'affectation de la totalité du profit, soit 2 094 359,04 euros au report à nouveau qui compte tenu d'un montant antérieur de <5 494 671> sera ainsi porté à <3 400 312> euros.

~~En outre conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.~~

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, Président.

QUATRIEME DECISION

L'associé Unique,

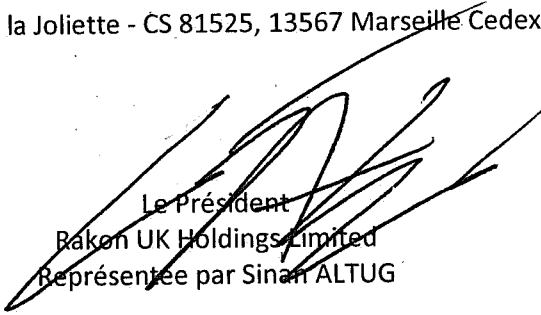
Constate que la version des statuts déposées au greffe est complète,

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

SIXIEME DECISION

L'associé unique, renouvelle le mandat de CAC à la société PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks - Atrium 10.1, 10, place de la Joliette - CS 81525, 13567 Marseille Cedex 02.


Le Président
Bakon UK Holdings Limited
Représentée par Sinan ALTUG

RAKON France SAS
Société par actions simplifiée au capital de 14.827.067,80 euros
Siège social : 2, Rue R. KELLER 10150 Pont Sainte Marie

415 291 244 R.C.S. Troyes

(La « Société »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 13 JUILLET 2023**

L'an deux <mille vingt-trois>,
Le treize Juillet,
A 11 heures

La société de droit anglais, Rakon UK Holdings Limited, elle-même représentée par Monsieur Sinan ALTUG, agissant en qualité de Président et Associé unique de la société Rakon France SAS, a pris les décisions relatives :

- à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et conventions ;
- à l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- au quitus à la Présidence ;
- au dépôt des statuts de la Société ;
- questions diverses ;
- pouvoirs ;
- renouvellement mandat des CAC.

Le Président a mis à la disposition de l'associé unique :

- un exemplaire des statuts ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- le texte des décisions qui lui sont soumises ;

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la Société, convoqué par lettre remise en main propre contre décharge, est absent et excusé.

Connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, l'associé unique, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023 et des comptes dudit exercice, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes tels qu'ils lui ont été présentés qui se soldent par profit net comptable de 2 094 359,04 euros.

L'associé unique, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés qui s'élève à la somme de 203 178 Euros ainsi qu'à l'impôt théorique correspondant ressortant à la somme de 50 795 Euros.

L'associé unique, donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé. Il donne également quitus au Commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2023 et des comptes dudit exercice, approuve l'affectation de la totalité du profit, soit 2 094 359,04 euros au report à nouveau qui compte tenu d'un montant antérieur de <5 494 671> sera ainsi porté à <3 400 312> euros.

~~En outre conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.~~

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique, Président.

QUATRIEME DECISION

L'associé Unique,

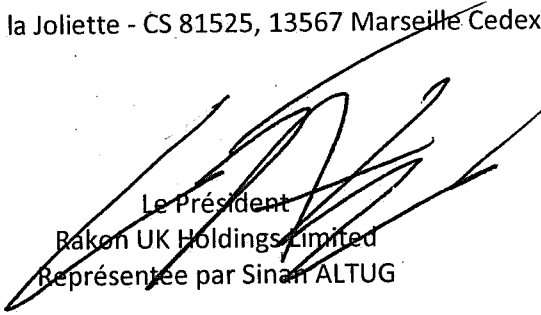
Constate que la version des statuts déposées au greffe est complète,

CINQUIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

SIXIEME DECISION

L'associé unique, renouvelle le mandat de CAC à la société PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks - Atrium 10.1, 10, place de la Joliette - CS 81525, 13567 Marseille Cedex 02.


Le Président
Bakon UK Holdings Limited
Représentée par Sinan ALTUG

SOMMAIRE**1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE****2. FAITS SIGNIFICATIFS****3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- 3.1 Immobilisations
 - a. Immobilisations Incorporelles*
 - b. Immobilisations Corporelles*
 - c. Immobilisations financières*
- 3.2 Stocks & En-Cours
- 3.3 Créances Clients
- 3.4 Valeurs Mobilières de Placement
- 3.5 Provisions pour risques et charges
- 3.6 Indemnités Retraite
- 3.7 Médailles du Travail
- 3.8 Prêt Garanti par l'État (P.G.E)
- 3.9 Avances conditionnées
- 3.10 Effets de commerce
- 3.11 Charges & Produits constatés d'avance
- 3.12 Crédit-bail
- 3.13 Opérations en Devises
- 3.14 Produits à recevoir & Charges à payer
- 3.15 Créances et Dettes
- 3.16 Chiffre d'Affaires
- 3.17 Résultat financier
- 3.18 Résultat exceptionnel
- 3.19 Transfert de Charges
- 3.20 Crédit d'Impôt Recherche
- 3.21 Résultat fiscal
- 3.22 Engagements Hors Bilan

4. AUTRES INFORMATIONS

- 4.1 Capital
- 4.2 Intégration fiscale
- 4.3 Filiales & Participations
- 4.4 Dividendes
- 4.5 Rémunération des Dirigeants
- 4.6 Entreprises liées
- 4.7 Effectifs
- 4.8 Consolidation
- 4.9 Éléments post-clôture

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information ne présentant pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux règles et principes comptables français généralement admis et en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables suivantes ont notamment été respectées :

- **Indépendance des exercices**
- **Continuité de l'exploitation**

Par une lettre de support en date du 29 juin 2023, la société Rakon Ltd (maison-mère du Groupe) s'est engagée à soutenir financièrement sa filiale française jusqu'au 30 septembre 2024.

- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**

La permanence des méthodes comptables a été assurée par Rakon France au cours des derniers exercices.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers au 31 mars 2023 concernent :

- . La valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels
- . Les immobilisations incorporelles et corporelles
- . Le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- . Les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

- **Chiffre d'Affaires à l'avancement**

La société Rakon France avait décidé de mettre en application le chiffre d'affaires à l'avancement pour la 1ère fois au cours de l'exercice 2018-2019.

La provision pour chiffre d'affaires à l'avancement représente un montant net de 547 k€ au 31 mars 2023 contre une provision de 1 096 € un an plus tôt.

Soit une variation de -549 k€ sur l'exercice relatif à une diminution du nombre de projets impactés à la clôture par rapport à l'an dernier.

2. FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2022-2023 a couvert une période de 12 mois (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023) identique à l'exercice précédent (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022). Cette date de clôture coïncidant avec celle du groupe Rakon, qui clôture son exercice au 31 mars de chaque année.

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 17 643 k€, en baisse de -3 074 k€ (-15%) par rapport à l'exercice précédent :

. Une partie de cette baisse s'explique par l'application du Chiffre d'Affaires à l'avancement qui a eu un impact négatif cette année.

. La seconde partie de cette baisse est due au changement d'organisation de la branche d'activité Telco au 1^{er} septembre 2021. L'exercice précédent avait bénéficié de ce supplément d'activité durant les 5 premiers mois. D'où la baisse constatée en année pleine cette année.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la destruction de stocks devenus obsolètes déjà provisionnés à 100%, donc sans impact sur la valeur nette.

Cependant, le niveau des stocks bruts a connu une nouvelle augmentation au cours de l'exercice : 9 383 k€ contre 8 024 k€ un an plus tôt, soit une augmentation de +1 359 k€ (+17%).

La provision pour dépréciation des stocks a, pour sa part, baissé de -191 k€ au cours de la même période.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'est établi à un **gain de +1 319 k€** cette année contre une perte d'exploitation de -534 k€ l'année passée.

Le résultat financier est, quant à lui, assez peu significatif : **+58 k€** à fin mars 2023 contre +174 k€ un an plus tôt. Constitué en grande partie par les gains de changes liées à la parité EUR-USD.

Le résultat exceptionnel est lui aussi peu significatif : **+19 k€** en 2023 contre +101 k€ en 2022. Ce gain est dû à la reprise d'une provision pour risque constituée précédemment.

Le Crédit d'Impôt Recherche a représenté un impact positif de +699 k€ au cours de l'exercice contre +628 k€ un an plus tôt.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net de l'exercice s'est établi à un **gain de +2 094 k€** contre un gain de +368 k€ à fin mars 2022.

Malgré un chiffre d'affaires en baisse, ce résultat positif est la confirmation de l'amélioration de la santé financière de la société. Faisant suite au résultat positif dégagé l'année dernière.

Il est le fruit du changement d'organisation de la branche « Telco » mis en place en septembre 2021, qui bien qu'impactant négativement le chiffre d'affaires, a permis de refacturer au Groupe le coût de l'activité Telco et d'en générer un gain.

Guerre en Ukraine : la guerre a eu un impact sur les prises de commandes pour des radars militaires avec des achats anticipés en FY22 pour des livraisons effectuées en FY23.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour mémoire, la société Rakon France SAS compte trois sites en France :

- . Un site de R&D à Gennevilliers (Hauts-de-Seine)
- . Un site de services partagés et de R&D à Mougins (Alpes-Maritimes)
- . Le siège social de la société et une unité de production situés à Pont-Sainte-Marie (Aube)

3.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers) ou à leur éventuelle valeur d'apport. Le cas échéant, le coût d'acquisition inclue l'estimation initiale des coûts de démantèlement et de remise en état, en contrepartie d'une provision pour charges.

Les principales variations intervenues sur les valeurs brutes immobilisées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

IMMOBILISATIONS BRUTES au 31 Mars 2023 en k€

<i>Rubriques</i>	<i>Montants au 01/04/2022</i>	<i>Acquis.</i>	<i>Cessions Rebut</i>	<i>Transferts</i>	<i>Montants au 31/03/2023</i>
IMMOS INCORPORELLES					
Frais de Développement	4 109	215		102	4 426
Brevets & Logiciels	756	54	-4	2	808
Fonds commercial	1 896				1 896
Immobilisations en cours	684	414		-102	997
IMMOS CORPORELLES					
Terrains & Aménagements	13				13
Constructions & Installations	1 480				1 480
Matériels Industriels	9 464	196		6	9 666
Matériels & Mobilier	1 425	147	-2		1 570
Immobilisations en cours	14	63	-5	-8	64
IMMOS FINANCIERES	97	6			103
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 938	1 095	-11	0	21 023

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Types	Durées
. Frais de développement & Brevets	3 ans
. Logiciels & Matériels informatiques	5 ans
. Constructions	20 ans
. Aménagements des constructions	15 ans
. Installations générales	10 ans
. Matériels, Outillages & Appareils de Mesure	10 ans
. Mobiliers de bureau	10 ans

Le terrain n'est pas amorti et la société n'encourt pas de dépenses de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision.

Les principales variations intervenues au cours de l'exercice sur les amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS au 31 Mars 2023 en k€

<i>Rubriques</i>	<i>Montants au 01/04/2022</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Montants au 31/03/2023</i>
IMMOS INCORPORELLES				
Frais de Développement	3 746	160		3 906
Brevets & Logiciels	694	17		711
Fonds commercial	1 896			1 896
IMMOS CORPORELLES				
Terrains & Aménagements				
Constructions & Installations	570	74	-1	643
Matériels Industriels	8 856	144		9 000
Matériels & Mobilier	1 232	73	-1	1 304
IMMOS FINANCIERES				
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	16 994	468	-2	17 460

a. Immobilisations Incorporelles

Pour mémoire, conformément à l'article 311-3 du plan comptable général, Rakon France avait procédé pour la première fois à l'activation d'une partie de ses dépenses de développement au cours de l'exercice 2012.

En effet, certaines de ces dépenses concernaient des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances d'aboutir au cours des exercices suivants.

Les frais de développement sont immobilisés s'ils sont relatifs à des projets individualisés présentant de sérieuses chances de réussite technologique et de rentabilité commerciale.

En cas de succès commercial, les frais de recherche et développement immobilisés sont amortis sur la durée de vie du produit.

En cas d'échec commercial et lorsque les conditions d'inscription à l'actif ne sont plus réunies, les frais de recherche et développement capitalisés sont inscrits en charges exceptionnelles.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, la société Rakon France a procédé à de nouvelles activations d'études à concurrence de 317 k€. Ce qui porte le montant cumulé des frais de développement activés à la somme de 4 426 k€ à la fin de l'exercice.

Les amortissements correspondants ont impacté l'exercice pour -160 k€. Ils représentent un montant cumulé de 3 906 k€ à la date de clôture.

D'autres dépenses de développement figurent également à l'actif du bilan dans le poste « Immobilisations Incorporelles en Cours » pour un total de 997 k€ à fin mars 2023.

Elles feront l'objet d'un transfert en immobilisations incorporelles au cours des exercices suivants, une fois ces études finalisées.

Les dépenses de recherche et les autres dépenses de développement ne respectant pas les conditions ci-dessus ont été comptabilisées directement en charge de l'exercice.

Les logiciels représentaient quant à eux 808 k€ à fin mars 2023, amortis à concurrence de 711 k€ à cette date.

Pour mémoire, le fonds commercial de 1 896 k€ avait été déprécié en totalité au cours des exercices précédents.

b. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat plus frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas inclus dans leur coût de production.

La valeur brute de ces immobilisations corporelles représente un total de **12 729 k€** à fin mars 2023. Les amortissements correspondants représentent un total de **10 948 k€**.

Compte-tenu de ces éléments, la valeur résiduelle des immobilisations corporelles s'élève désormais à **1 781 k€** à fin mars 2023.

c. Immobilisations financières

La société Rakon France ne possède aucun titre de participation. Les seules immobilisations financières représentent des dépôts & cautionnements versés, notamment pour les loyers des sites de Gennevilliers et de Mougins.

Ces cautions représentent un montant total de 103 k€ au 31 mars 2023. En hausse de +6 k€ en raison de l'augmentation du coût des loyers entraînant mécaniquement une hausse des cautions.

3.2 Stocks & En-Cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de production. Les mouvements de stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition suivant la méthode du Prix Moyen Pondéré (P.M.P).

Une dépréciation de stocks est constatée dès lors qu'il y a perte probable ou que la rotation de certains articles est insuffisante. À fin mars 2023, ces dépréciations de stocks représentent un montant cumulé de **1 061 k€** contre 1 252 k€ un an plus tôt.

Les en-cours, produits semi-finis et finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels.

Rakon France SAS a procédé à des inventaires tournants réguliers au cours de l'exercice. À cette occasion, des destructions de stocks dépréciés ont été effectuées.

Compte-tenu des dépréciations de stocks, la valeur des stocks nets s'établit à **8 322 k€** à fin mars 2023, contre 6 772 k€ un an plus tôt. Soit une augmentation de **+1 550 k€** du niveau des stocks nets (+23%).

3.3 Créances Clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients sont réputées être à court terme (moins d'un an) et représentent un montant brut total de **4 414 k€** à fin d'exercice contre 4 680 k€ un an plus tôt.

Cette baisse n'est cependant pas aussi importante que celle constatée sur le chiffre d'affaires (cf paragraphe « Faits Significatifs »).

La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à leur recouvrabilité.

Au cours de l'exercice, il a fallu provisionner la créance d'un client U.S pour 11 k€.

3.4 Valeurs Mobilières de Placement

Rakon France ne possède pas de valeurs mobilières de placement.

3.5 Provisions pour Risques et Charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- . La société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés
- . Qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation
- . Et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée

À fin mars 2023, les principales provisions pour risques et charges sont les suivantes :

Rubriques	Montants
Provision pour garanties clients	30 k€
Provision pour risques de changes	18 k€
Provision pour autres risques	55 k€
Provision pour engagement de retraites	1 204 k€
Provision pour médailles du travail	101 k€
Totaux	1 408 k€

3.6 Indemnités Retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite représentent un montant cumulé de **1 204 k€** à fin mars 2023 contre 1 308 k€ un an plus tôt.

Plusieurs départs à la retraite ont eu lieu au cours de l'exercice faisant baisser le montant de cette provision. L'acquisition de nouveaux droits par les salariés ne compensant pas ces reprises.

Cette provision est calculée selon les hypothèses suivantes :

- . Age de départ à la retraite de 65-67 ans pour toutes les catégories
- . Taux d'inflation de 3,92% par an
- . Taux d'actualisation de 4,00%
- . Taux de survie Hommes /Femmes suivant les tables de l'Insee 2022
- . Taux de charges sociales moyen de 48% pour toutes les catégories
- . Taux de turnover faible retenu pour les 3 catégories

Les hypothèses de calcul de la provision pour départs à la retraite ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Notamment en prenant en compte un âge de départ plus tardif (65-67 ans versus 60-62 ans) et un taux de turn-over faible plutôt que moyen.

Le taux de charges sociales a également été harmonisé à 48% pour l'ensemble des catégories professionnelles.

Cependant, ces différents changements n'entraînent pas un impact significatif de la provision pour départs à la retraite par rapport à l'exercice précédent.

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords nationaux pour les Cadres, et la convention de la métallurgie de la région parisienne pour les non Cadres.

La nouvelle législation sur l'âge légal de départ à la retraite était en cours de modification à fin mars. Elle n'a donc pas eu de conséquences sur le calcul de la provision de cette année.

3.7 Médailles du Travail

Cette provision pour Médailles du Travail représente un montant de **101 k€** à fin mars 2023, en légère augmentation par rapport au montant de mars 2022. Le paiement de médailles à certains salariés étant compensé par l'augmentation naturelle de cette provision.

Les hypothèses de calcul retenues (tables de survie, inflation, taux de charges sociales...) sont les mêmes que celles ayant servi pour le calcul des indemnités de départs à la retraite.

3.8 Prêt Garanti par l'Etat

La Société avait conclu un contrat de prêt d'un montant total de **3 500 k€**, accordé par la banque Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre du dispositif de prêts garantis par l'État.

La mise en place de ce prêt avait été faite dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 par la loi du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020, complétée par un arrêté du même jour. Ce prêt avait été accordé le 23 avril 2020 et les fonds débloqués le 15 juin 2020.

La société avait choisi de rembourser ce prêt en 5 ans après un différé de remboursement d'un an moyennant le paiement d'intérêts financiers.

Le paiement de la première échéance du prêt a eu lieu en juillet 2022 pour 74 k€, incluant des intérêts financiers. Il s'en est suivi le paiement de 8 autres mensualités au cours de l'exercice pour des montants similaires.

Au 31 mars 2023, le solde du prêt restant à rembourser s'élevait à **2 850 k€**. Rakon France ayant remboursé 650 k€ de capital au cours de l'exercice.

3.9 Avances conditionnées

La société ne bénéficie plus d'avances sans intérêt consenties en faveur de la recherche dont le remboursement était conditionné au succès des opérations qu'elles finançaient. Les remboursements effectués auprès d'OSEO au cours des exercices précédents ont ramené ces avances à zéro.

3.10 Effets de commerce

La société procède par virements, chèques et prélèvements et non pas par effets de commerce, méthode de règlement devenue marginale aujourd'hui.

A la date de clôture, il n'y avait donc ni effets à payer aux fournisseurs, ni d'effets à recevoir clients non encore échus.

3.11 Charges & Produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement les éléments suivants :

- . Marchandises facturées dont les risques et avantages n'ont pas encore été transférés à la société à la date de clôture ;
- . Services facturés à la société alors qu'ils n'ont pas été rendus par le fournisseur.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux livraisons de marchandises facturées, mais dont les risques et avantages n'ont pas encore été transférés au client de la société à la date de clôture.

3.12 Crédit-bail

Aucune redevance de crédit-bail n'a été versée au cours de l'exercice.

3.13 Opérations en Devises

Pour faire face à l'évolution du **Dollar**, la société dispose d'un compte bancaire libellé dans cette devise, ce qui lui permet de faire des compensations entre les achats et les ventes, et d'atténuer ainsi l'effet des variations des taux de change.

Par contre, la société ne dispose pas de comptes bancaires dans d'autres devises, compte tenu des faibles volumes réalisés.

À la fin de l'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de clôture. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Écarts de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en charges financières de l'exercice.

L'évolution positive des différentes devises, notamment celle du Dollar, s'est traduite par un gain net de **+108 k€** dans le résultat financier de l'exercice.

Par ailleurs, la provision pour pertes de change a atteint la somme de **18 k€** au 31 mars 2023.

3.14 Produits à recevoir & Charges à payer

La décomposition des produits à recevoir et des charges à payer est donnée dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Produits à Recevoir	Charges à Payer
Fournisseurs		252 k€
Clients (*)	547 k€	
Personnel		1 155 k€
Social		550 k€
Fiscal		131 k€
TOTAUX	547 k€	2 088 k€

(*) Les 547 k€ de Produits à recevoir sont dus en totalité au traitement du Chiffre d'affaire à l'avancement - se référer à la note concernant le Chiffre d'affaires à l'avancement -

3.15 Créances et Dettes

La décomposition des créances et dettes à fin d'exercice par dates d'exigibilités est donnée dans le tableau ci-dessous :

Libellés	Créances -1 An	Créances +1 An	Dettes -1 An	Dettes +1 An
Immobilisations financières		103 k€		
Créances Clients	4 414 k€		651 k€	
Impôts & Taxes (*)	926 k€	2 300 k€	148 k€	6 k€
Financements B.P.I			505 k€	599 k€
Dettes Fournisseurs	117 k€		1 530 k€	
Dettes au Personnel	25 k€	4 k€	1 493 k€	
Organismes Sociaux			880 k€	
Autres Créances & Dettes			146 k€	
Totaux	5 365 k€	2 407 k€	4 702 k€	605 k€

(*) En ce qui concerne les créances fiscales, la société a obtenu au cours de l'exercice le remboursement du crédit d'impôt recherche **2018** après un léger écrêtement par l'Administration Fiscale (-1 k€).

Elle a par ailleurs déposé auprès de L'Administration Fiscale les demandes de remboursements suivantes :

1. +**640 k€** au titre de l'année civile **2019**
2. +**823 k€** au titre de l'année civile **2020**
3. +**628 k€** au titre de l'année civile **2021**

Soit un montant total de **2 091 k€** pour les 3 années

Le Crédit d'Impôt Recherche **2022** (+699 k€) sera officiellement déposé lors de l'établissement de la liasse fiscale en juillet 2023.

Pour mémoire, un courrier de l'administration reçu en septembre 2016 stipulait que du fait de son appartenance à un groupe, la société RAKON ne pouvait plus bénéficier du régime de faveur appliqué aux petites entreprises.

Les crédits d'impôt recherche 2019 et ultérieurs sont donc dorénavant soumis au remboursement suivant le régime de droit commun. Sans pouvoir bénéficier de remboursements anticipés appliqués précédemment.

3.16 Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et où l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain.

Les ventes qui ne correspondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « Produits constatés d'avance ».

D'une manière générale, ce transfert de propriété résulte soit de la livraison proprement dite au client, soit des clauses contractuelles des marchés.

La décomposition du Chiffre d'Affaires par zones et par nature se présente comme suit :

Rubriques	France	Export	Totaux
Ventes de Marchandises	1 789 k€	8 813 k€	10 602 k€
Ventes de Biens	2 759 k€	1 347 k€	4 106 k€
Vente de Services	84 k€	2 851 k€	2 935 k€
Totaux	4 632 k€	13 011 k€	17 643 k€

3.17 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à un gain de **+58 k€** qui se décompose de la manière suivante :

Libellés	Charges	Produits
Intérêts d'Emprunt	-58 k€	
Écarts de changes	-290 k€	+399 k€
Provision /Pertes de changes	-18 k€	+15 k€
Autres éléments financiers		+10 k€
Totaux	-366 k€	+424 k€

3.18 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à un gain de **+19 k€** qui se décompose de la manière suivante :

Libellés	Charges	Produits
Autres éléments exceptionnels	-1 k€	
Dotation & Reprise /autres risques exceptionnels		+20 k€
Totaux	-1 k€	+20 k€

3.19 Transfert de Charges

Il n'y a eu aucun mouvement constaté sur ce poste au cours de l'exercice.

3.20 Crédit d'Impôt Recherche

La société Rakon France a engagé des dépenses de recherche et de développement pour un montant cumulé de **1 955 k€** au cours de l'exercice 2022-2023 compte tenu d'une capitalisation de 664 k€. Ces dépenses sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (1 451 k€).

Au titre de l'année civile **2022**, une créance relative au Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de **699 k€** a été comptabilisée en « Créances Fiscales ». Par ailleurs, celui de 2018 nous a été remboursé par l'Administration Fiscale au cours de l'exercice.

L'exercice se terminant le 31 mars, une créance supplémentaire de 150 k€ a été provisionnée au titre du 1^{er} trimestre 2023. Au final les C.I.R 2019 à 2022 inclus ainsi que le 1^{er} trimestre 2023 représentent une créance fiscale d'un montant total de **+2 940 k€** au 31 mars 2023.

Cependant, les C.I.R 2019 et 2020 ont fait l'objet de financements partiels la part de la B.P.I pour un montant cumulé de **1 104 k€**. Ces avances font l'objet de paiements mensuels d'intérêts financiers.

3.21 Résultat fiscal

L'exercice 2022-2023 s'est traduit par un **bénéfice** comptable de **+2 094 k€** pour un chiffre d'affaires de 17 643 k€.

Après retraitements fiscaux, le résultat fiscal s'est élevé à un gain de **+1 336 k€**. Ce résultat fiscal bénéficiaire vient en déduction des reports fiscaux déficitaires des exercices antérieurs.

Avant imputation de ce résultat, la somme des reports déficitaires antérieurs représentait la somme de **70 367 k€**. À l'issue de cette nouvelle imputation, le montant total des reports déficitaires s'élève désormais à **69 031 k€**.

Les résultats positifs éventuels des exercices ultérieurs pourront donc être imputés à concurrence de cette somme.

3.22 Engagements Hors Bilan

Le mécanisme de droit individuel de formation (DIF) a fait l'objet de différentes réformes. Il n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes de la société.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Capital

Le capital social de Rakon France est composé de **972 592 actions** ordinaires au prix nominal de **15,2449 €uros**, soit un capital de **14 827 067,80 €uros**.

Ce capital est détenu à 100% par la société Rakon UK Holdings Limited, dont le siège est situé Mitre House, 160 Aldersgate Street, Londres EC1 ADD (Royaume-Uni).

4.2 Intégration fiscale

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

4.3 Filiales & Participations

Rakon France S.A.S ne possède pas de participations.

4.4 Dividendes

Rakon France S.A.S n'a versé aucun dividende au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

4.5 Rémunération des Dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée dans la présente annexe car elle conduirait à donner une information individualisée de nature confidentielle.

4.6 Entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées au groupe RAKON sont repris dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	31-mars-23	31-mars-22
Créances clients Groupe	+145 k€	+796 k€
Dettes fournisseurs Groupe	-342 k€	-242 k€
Compte-Courants & Prêts		+40 k€
Autres Services Extérieurs (a)	-662 k€	-1 180 k€
Refacturation Frais R&D Telco (b)	+2 550 k€	+1 468 k€
Refacturation Royalties Telco (b)	+1 129 k€	+ 500 k€

En raison de la réorganisation de la branche d'activité « Telco », les flux clients et fournisseurs intra-groupe ont connu de fortes variations au cours de l'exercice.

- (a) Les autres services extérieurs représentent les refacturations faites par le groupe pour les frais centraux. Notamment une quote-part des frais des services informatiques, administratifs, commerciaux et de marketing.
Ces frais ont été revus à la baisse en septembre 2021 suite à la réorganisation de la branche d'activité « Telco ».
- (b) Ces refacturations font suite à la réorganisation de la branche « Telco ». La refacturation des frais de R&D ont impacté le chiffre d'affaires à la hausse.
Tandis que les royalties ont été comptabilisées en « Autres Produits »

4.7 Effectifs

À fin mars 2023, les effectifs de la société se décomposaient comme suit :

Catégories	31 Mars 2023	31 Mars 2022	Variations
Ingénieurs	60	51	+9
Etam	20	19	+1
Ouvriers	15	13	+2
Apprentis & Stagiaires	4	6	-2
Totaux	99	89	+10

Les effectifs de la société ont augmenté au cours de l'exercice, notamment dans la catégorie « Ingénieurs & Cadres ». Les autres catégories professionnelles sont restées relativement stables.

Cette augmentation des effectifs a concerné les 3 sites de l'entreprise. L'effectif salarié moyen est également en augmentation (95,8 équivalent temps plein) comparé à l'exercice précédent (+5 personnes).

4.8 Consolidation

Rakon France SAS ne publie pas de comptes consolidés.

4.9 Éléments post-clôture

La société Rakon France SAS n'a pas connu d'éléments post-clôture susceptibles de modifier de façon rétroactive les comptes sociaux au 31 mars 2023.

rakon



S.A.S au capital de 14 827 067,80 €uros
R.C.S Troyes 415 291 244

COMPTES ANNUELS
au 31 Mars 2023

Siège Social : 2, Rue Robert Keller
10150 Pont-Sainte-Marie (France)

BILAN ACTIF en k€
au 31 Mars 2023

ACTIF	31 Mars 2023			31 Mars 2022
	Montants Bruts	Amort. & Dépréciat.	Montants Nets	Montants Nets
Frais de Développement	4 426	3 906	520	363
Brevets & Logiciels	808	711	97	62
Fonds Commercial	1 896	1 896		
Immobilisations Corporelles	12 729	10 948	1 781	1 724
Immobilisations en Cours	1 061		1 061	698
Avances & Acomptes /Immos				
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	103		103	97
	-----	-----	-----	-----
Total Actif Immobilisé	21 023	17 461	3 562	2 944
Matières Premières	3 405	855	2 550	1 852
En-Cours de Production	1 735	109	1 626	853
Produits Intermédiaires & Finis	3 956	88	3 868	3 833
Stock de Marchandises	287	9	278	234
	-----	-----	-----	-----
Total Stocks & En-Cours	9 383	1 061	8 322	6 772
Avances Versées aux Fournisseurs	116		116	41
Créances Clients	4 414	10	4 404	4 680
Créances Fiscales	3 226		3 226	3 476
Autres Créances	29		29	7
Comptes-courants Groupe				40
Valeurs Mobilières				
Disponibilités	1 730		1 730	2 194
	-----	-----	-----	-----
Total Créances & Disponibilités	9 515	10	9 505	10 438
Charges Constatées d'Avance	237		237	162
Écarts de Conversion Actif	18		18	15
	-----	-----	-----	-----
TOTAL ACTIF	40 178	18 533	21 645	20 332

BILAN PASSIF en k€
au 31 Mars 2023

PASSIF	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Capital Social	14 827	14 827
Primes d'Émission & de Fusion	2	2
Report à nouveau	-5 495	-5 862
<i>Résultat de l'Exercice</i>	+2 094	+368
	-----	-----
Total Capitaux Propres	11 429	9 335
Avances conditionnées		
Provisions /Risques	103	120
Provisions /Charges	1 306	1 390
	-----	-----
Total Avances & Provisions	1 409	1 510
Emprunts & Dettes	3 954	4 601
Avances Clients Reçues	651	1 231
Dettes Fournisseurs	1 530	1 102
Dettes Fiscales & Sociales	2 527	2 447
Comptes-courants Groupe		
Autres Dettes	146	106
	-----	-----
Total Dettes	8 808	9 487
Produits Constatés d'Avance		
Écarts de Conversion Passif		
TOTAL PASSIF	21 645	20 332

Rakon France SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2023)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2023)

A l'associé unique
Rakon France SAS
2 rue Robert Keller
10150 Pont-Sainte Marie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RAKON FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10, place de la Joliette 13567 Marseille Cedex 2
Téléphone: +33 (0)4 91 99 30 00, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Frédéric Prévost
Associé

rakon



S.A.S au capital de 14 827 067,80 €uros
R.C.S Troyes 415 291 244

COMPTES ANNUELS
au 31 Mars 2023

Siège Social : 2, Rue Robert Keller
10150 Pont-Sainte-Marie (France)

BILAN ACTIF en k€
au 31 Mars 2023

ACTIF	31 Mars 2023			31 Mars 2022
	Montants Bruts	Amort. & Dépréciat.	Montants Nets	Montants Nets
Frais de Développement	4 426	3 906	520	363
Brevets & Logiciels	808	711	97	62
Fonds Commercial	1 896	1 896		
Immobilisations Corporelles	12 729	10 948	1 781	1 724
Immobilisations en Cours	1 061		1 061	698
Avances & Acomptes /Immos				
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	103		103	97
	-----	-----	-----	-----
Total Actif Immobilisé	21 023	17 461	3 562	2 944
Matières Premières	3 405	855	2 550	1 852
En-Cours de Production	1 735	109	1 626	853
Produits Intermédiaires & Finis	3 956	88	3 868	3 833
Stock de Marchandises	287	9	278	234
	-----	-----	-----	-----
Total Stocks & En-Cours	9 383	1 061	8 322	6 772
Avances Versées aux Fournisseurs	116		116	41
Créances Clients	4 414	10	4 404	4 680
Créances Fiscales	3 226		3 226	3 476
Autres Créances	29		29	7
Comptes-courants Groupe				40
Valeurs Mobilières				
Disponibilités	1 730		1 730	2 194
	-----	-----	-----	-----
Total Créances & Disponibilités	9 515	10	9 505	10 438
Charges Constatées d'Avance	237		237	162
Écarts de Conversion Actif	18		18	15
	-----	-----	-----	-----
TOTAL ACTIF	40 178	18 533	21 645	20 332

BILAN PASSIF en k€
au 31 Mars 2023

PASSIF	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Capital Social	14 827	14 827
Primes d'Émission & de Fusion	2	2
Report à nouveau	-5 495	-5 862
<i>Résultat de l'Exercice</i>	+2 094	+368
	-----	-----
Total Capitaux Propres	11 429	9 335
Avances conditionnées		
Provisions /Risques	103	120
Provisions /Charges	1 306	1 390
	-----	-----
Total Avances & Provisions	1 409	1 510
Emprunts & Dettes	3 954	4 601
Avances Clients Reçues	651	1 231
Dettes Fournisseurs	1 530	1 102
Dettes Fiscales & Sociales	2 527	2 447
Comptes-courants Groupe		
Autres Dettes	146	106
	-----	-----
Total Dettes	8 808	9 487
Produits Constatés d'Avance		
Écarts de Conversion Passif		
TOTAL PASSIF	21 645	20 332

COMPTE DE RESULTAT en k€ au 31 Mars 2023

<i>Rubriques</i>	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Chiffre d'Affaires	17 643	20 717
Production Stockée & Immobilisée	1 546	849
Subventions d'Exploitation	68	84
Reprises /Amortissements & Provisions	748	478
Autres Produits	1 150	502
TOTAL DES PRODUITS	21 155	22 630
Achats de Marchandises et Matières Prem. (*)	5 902	9 981
Variation de Stocks	-477	-210
Autres Achats et Charges Externes (*)	5 541	4 931
Impôts & Taxes	367	476
Salaires & Traitements	5 162	4 742
Charges Sociales	2 356	2 130
Dotations aux Amortissements	468	591
Dotations aux Provisions	484	511
Autres Charges	32	13
TOTAL DES CHARGES	19 836	23 165
RESULTAT D'EXPLOITATION	+1 319	-534
Différences de Changes	108	171
Autres Intérêts & Produits Financiers	-47	-37
Dotations & Reprises de Provisions	-3	40
RESULTAT FINANCIER	+58	+174
RESULTAT COURANT	+1 377	-360
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+19	+100
Impôt sur les Bénéfices		
Crédit d'Impôt Recherche	699	628
RESULTAT NET	+2 094	+368

(*) La présentation des rubriques « Achats de Marchandises » et « Autres Achats et Charges Externes » a été modifiée cette année, de manière à les rendre comparables aux mêmes rubriques de la liasse fiscale.

. Les « Achats de Marchandises » reprennent les comptes 601xx & 607xx

. Les « Autres Achats & Charges Externes » reprennent les autres comptes 60xx, 61xx & 62xx

SOMMAIRE**1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE****2. FAITS SIGNIFICATIFS****3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- 3.1 Immobilisations
 - a. Immobilisations Incorporelles*
 - b. Immobilisations Corporelles*
 - c. Immobilisations financières*
- 3.2 Stocks & En-Cours
- 3.3 Créances Clients
- 3.4 Valeurs Mobilières de Placement
- 3.5 Provisions pour risques et charges
- 3.6 Indemnités Retraite
- 3.7 Médailles du Travail
- 3.8 Prêt Garanti par l'État (P.G.E)
- 3.9 Avances conditionnées
- 3.10 Effets de commerce
- 3.11 Charges & Produits constatés d'avance
- 3.12 Crédit-bail
- 3.13 Opérations en Devises
- 3.14 Produits à recevoir & Charges à payer
- 3.15 Créances et Dettes
- 3.16 Chiffre d'Affaires
- 3.17 Résultat financier
- 3.18 Résultat exceptionnel
- 3.19 Transfert de Charges
- 3.20 Crédit d'Impôt Recherche
- 3.21 Résultat fiscal
- 3.22 Engagements Hors Bilan

4. AUTRES INFORMATIONS

- 4.1 Capital
- 4.2 Intégration fiscale
- 4.3 Filiales & Participations
- 4.4 Dividendes
- 4.5 Rémunération des Dirigeants
- 4.6 Entreprises liées
- 4.7 Effectifs
- 4.8 Consolidation
- 4.9 Éléments post-clôture

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information ne présentant pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que lorsqu'ils ont une importance significative.

1. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général et aux règles et principes comptables français généralement admis et en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables suivantes ont notamment été respectées :

- **Indépendance des exercices**
- **Continuité de l'exploitation**

Par une lettre de support en date du 29 juin 2023, la société Rakon Ltd (maison-mère du Groupe) s'est engagée à soutenir financièrement sa filiale française jusqu'au 30 septembre 2024.

- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**

La permanence des méthodes comptables a été assurée par Rakon France au cours des derniers exercices.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers au 31 mars 2023 concernent :

- . La valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels
- . Les immobilisations incorporelles et corporelles
- . Le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- . Les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

- **Chiffre d'Affaires à l'avancement**

La société Rakon France avait décidé de mettre en application le chiffre d'affaires à l'avancement pour la 1ère fois au cours de l'exercice 2018-2019.

La provision pour chiffre d'affaires à l'avancement représente un montant net de 547 k€ au 31 mars 2023 contre une provision de 1 096 € un an plus tôt.

Soit une variation de -549 k€ sur l'exercice relatif à une diminution du nombre de projets impactés à la clôture par rapport à l'an dernier.

2. FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2022-2023 a couvert une période de 12 mois (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023) identique à l'exercice précédent (du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022). Cette date de clôture coïncidant avec celle du groupe Rakon, qui clôture son exercice au 31 mars de chaque année.

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 17 643 k€, en baisse de -3 074 k€ (-15%) par rapport à l'exercice précédent :

. Une partie de cette baisse s'explique par l'application du Chiffre d'Affaires à l'avancement qui a eu un impact négatif cette année.

. La seconde partie de cette baisse est due au changement d'organisation de la branche d'activité Telco au 1^{er} septembre 2021. L'exercice précédent avait bénéficié de ce supplément d'activité durant les 5 premiers mois. D'où la baisse constatée en année pleine cette année.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à la destruction de stocks devenus obsolètes déjà provisionnés à 100%, donc sans impact sur la valeur nette.

Cependant, le niveau des stocks bruts a connu une nouvelle augmentation au cours de l'exercice : 9 383 k€ contre 8 024 k€ un an plus tôt, soit une augmentation de +1 359 k€ (+17%).

La provision pour dépréciation des stocks a, pour sa part, baissé de -191 k€ au cours de la même période.

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'est établi à un **gain de +1 319 k€** cette année contre une perte d'exploitation de -534 k€ l'année passée.

Le résultat financier est, quant à lui, assez peu significatif : **+58 k€** à fin mars 2023 contre +174 k€ un an plus tôt. Constitué en grande partie par les gains de changes liées à la parité EUR-USD.

Le résultat exceptionnel est lui aussi peu significatif : **+19 k€** en 2023 contre +101 k€ en 2022. Ce gain est dû à la reprise d'une provision pour risque constituée précédemment.

Le Crédit d'Impôt Recherche a représenté un impact positif de +699 k€ au cours de l'exercice contre +628 k€ un an plus tôt.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net de l'exercice s'est établi à un **gain de +2 094 k€** contre un gain de +368 k€ à fin mars 2022.

Malgré un chiffre d'affaires en baisse, ce résultat positif est la confirmation de l'amélioration de la santé financière de la société. Faisant suite au résultat positif dégagé l'a dernier.

Il est le fruit du changement d'organisation de la branche « Telco » mis en place en septembre 2021, qui bien qu'impactant négativement le chiffre d'affaires, a permis de refacturer au Groupe le coût de l'activité Telco et d'en générer un gain.

Guerre en Ukraine : la guerre a eu un impact sur les prises de commandes pour des radars militaires avec des achats anticipés en FY22 pour des livraisons effectuées en FY23.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour mémoire, la société Rakon France SAS compte trois sites en France :

- . Un site de R&D à Gennevilliers (Hauts-de-Seine)
- . Un site de services partagés et de R&D à Mougins (Alpes-Maritimes)
- . Le siège social de la société et une unité de production situés à Pont-Sainte-Marie (Aube)

3.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais financiers) ou à leur éventuelle valeur d'apport. Le cas échéant, le coût d'acquisition inclue l'estimation initiale des coûts de démantèlement et de remise en état, en contrepartie d'une provision pour charges.

Les principales variations intervenues sur les valeurs brutes immobilisées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

IMMOBILISATIONS BRUTES au 31 Mars 2023 en k€

Rubriques	Montants au 01/04/2022	Acquis.	Cessions Rebuts	Transferts	Montants au 31/03/2023
IMMOS INCORPORELLES					
Frais de Développement	4 109	215		102	4 426
Brevets & Logiciels	756	54	-4	2	808
Fonds commercial	1 896				1 896
Immobilisations en cours	684	414		-102	997
IMMOS CORPORELLES					
Terrains & Aménagements	13				13
Constructions & Installations	1 480				1 480
Matériels Industriels	9 464	196		6	9 666
Matériels & Mobilier	1 425	147	-2		1 570
Immobilisations en cours	14	63	-5	-8	64
IMMOS FINANCIERES	97	6			103
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	19 938	1 095	-11	0	21 023

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Types	Durées
. Frais de développement & Brevets	3 ans
. Logiciels & Matériels informatiques	5 ans
. Constructions	20 ans
. Aménagements des constructions	15 ans
. Installations générales	10 ans
. Matériels, Outillages & Appareils de Mesure	10 ans
. Mobiliers de bureau	10 ans

Le terrain n'est pas amorti et la société n'encourt pas de dépenses de gros entretien nécessitant la constitution d'une provision.

Les principales variations intervenues au cours de l'exercice sur les amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

AMORTISSEMENTS et DEPRECIATIONS au 31 Mars 2023 en k€

<i>Rubriques</i>	<i>Montants au 01/04/2022</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Montants au 31/03/2023</i>
<i>IMMOS INCORPORELLES</i>				
Frais de Développement	3 746	160		3 906
Brevets & Logiciels	694	17		711
Fonds commercial	1 896			1 896
<i>IMMOS CORPORELLES</i>				
Terrains & Aménagements				
Constructions & Installations	570	74	-1	643
Matériels Industriels	8 856	144		9 000
Matériels & Mobilier	1 232	73	-1	1 304
<i>IMMOS FINANCIERES</i>				
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	16 994	468	-2	17 460

a. Immobilisations Incorporelles

Pour mémoire, conformément à l'article 311-3 du plan comptable général, Rakon France avait procédé pour la première fois à l'activation d'une partie de ses dépenses de développement au cours de l'exercice 2012.

En effet, certaines de ces dépenses concernaient des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances d'aboutir au cours des exercices suivants.

Les frais de développement sont immobilisés s'ils sont relatifs à des projets individualisés présentant de sérieuses chances de réussite technologique et de rentabilité commerciale.

En cas de succès commercial, les frais de recherche et développement immobilisés sont amortis sur la durée de vie du produit.

En cas d'échec commercial et lorsque les conditions d'inscription à l'actif ne sont plus réunies, les frais de recherche et développement capitalisés sont inscrits en charges exceptionnelles.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023, la société Rakon France a procédé à de nouvelles activations d'études à concurrence de 317 k€. Ce qui porte le montant cumulé des frais de développement activés à la somme de 4 426 k€ à la fin de l'exercice.

Les amortissements correspondants ont impacté l'exercice pour -160 k€. Ils représentent un montant cumulé de 3 906 k€ à la date de clôture.

D'autres dépenses de développement figurent également à l'actif du bilan dans le poste « Immobilisations Incorporelles en Cours » pour un total de 997 k€ à fin mars 2023.

Elles feront l'objet d'un transfert en immobilisations incorporelles au cours des exercices suivants, une fois ces études finalisées.

Les dépenses de recherche et les autres dépenses de développement ne respectant pas les conditions ci-dessus ont été comptabilisées directement en charge de l'exercice.

Les logiciels représentaient quant à eux 808 k€ à fin mars 2023, amortis à concurrence de 711 k€ à cette date.

Pour mémoire, le fonds commercial de 1 896 k€ avait été déprécié en totalité au cours des exercices précédents.

b. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat plus frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas inclus dans leur coût de production.

La valeur brute de ces immobilisations corporelles représente un total de **12 729 k€** à fin mars 2023. Les amortissements correspondants représentent un total de **10 948 k€**.

Compte-tenu de ces éléments, la valeur résiduelle des immobilisations corporelles s'élève désormais à **1 781 k€** à fin mars 2023.

c. Immobilisations financières

La société Rakon France ne possède aucun titre de participation. Les seules immobilisations financières représentent des dépôts & cautionnements versés, notamment pour les loyers des sites de Gennevilliers et de Mougins.

Ces cautions représentent un montant total de 103 k€ au 31 mars 2023. En hausse de +6 k€ en raison de l'augmentation du coût des loyers entraînant mécaniquement une hausse des cautions.

3.2 Stocks & En-Cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût de production. Les mouvements de stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition suivant la méthode du Prix Moyen Pondéré (P.M.P).

Une dépréciation de stocks est constatée dès lors qu'il y a perte probable ou que la rotation de certains articles est insuffisante. À fin mars 2023, ces dépréciations de stocks représentent un montant cumulé de **1 061 k€** contre 1 252 k€ un an plus tôt.

Les en-cours, produits semi-finis et finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels.

Rakon France SAS a procédé à des inventaires tournants réguliers au cours de l'exercice. À cette occasion, des destructions de stocks dépréciés ont été effectuées.

Compte-tenu des dépréciations de stocks, la valeur des stocks nets s'établit à **8 322 k€** à fin mars 2023, contre 6 772 k€ un an plus tôt. Soit une augmentation de **+1 550 k€** du niveau des stocks nets (+23%).

3.3 Créances Clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients sont réputées être à court terme (moins d'un an) et représentent un montant brut total de **4 414 k€** à fin d'exercice contre 4 680 k€ un an plus tôt.

Cette baisse n'est cependant pas aussi importante que celle constatée sur le chiffre d'affaires (cf paragraphe « Faits Significatifs »).

La dépréciation de ces créances représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en contrepartie de la reprise de provision pour dépréciation des créances.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à leur recouvrabilité.

Au cours de l'exercice, il a fallu provisionner la créance d'un client U.S pour 11 k€.

3.4 Valeurs Mobilières de Placement

Rakon France ne possède pas de valeurs mobilières de placement.

3.5 Provisions pour Risques et Charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque :

- . La société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés
- . Qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation
- . Et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée

À fin mars 2023, les principales provisions pour risques et charges sont les suivantes :

Rubriques	Montants
Provision pour garanties clients	30 k€
Provision pour risques de changes	18 k€
Provision pour autres risques	55 k€
Provision pour engagement de retraites	1 204 k€
Provision pour médailles du travail	101 k€
Totaux	1 408 k€

3.6 Indemnités Retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite représentent un montant cumulé de **1 204 k€** à fin mars 2023 contre 1 308 k€ un an plus tôt.

Plusieurs départs à la retraite ont eu lieu au cours de l'exercice faisant baisser le montant de cette provision. L'acquisition de nouveaux droits par les salariés ne compensant pas ces reprises.

Cette provision est calculée selon les hypothèses suivantes :

- . Age de départ à la retraite de 65-67 ans pour toutes les catégories
- . Taux d'inflation de 3,92% par an
- . Taux d'actualisation de 4,00%
- . Taux de survie Hommes /Femmes suivant les tables de l'Insee 2022
- . Taux de charges sociales moyen de 48% pour toutes les catégories
- . Taux de turnover faible retenu pour les 3 catégories

Les hypothèses de calcul de la provision pour départs à la retraite ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Notamment en prenant en compte un âge de départ plus tardif (65-67 ans versus 60-62 ans) et un taux de turn-over faible plutôt que moyen.

Le taux de charges sociales a également été harmonisé à 48% pour l'ensemble des catégories professionnelles.

Cependant, ces différents changements n'entraînent pas un impact significatif de la provision pour départs à la retraite par rapport à l'exercice précédent.

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords nationaux pour les Cadres, et la convention de la métallurgie de la région parisienne pour les non Cadres.

La nouvelle législation sur l'âge légal de départ à la retraite était en cours de modification à fin mars. Elle n'a donc pas eu de conséquences sur le calcul de la provision de cette année.

3.7 Médailles du Travail

Cette provision pour Médailles du Travail représente un montant de **101 k€** à fin mars 2023, en légère augmentation par rapport au montant de mars 2022. Le paiement de médailles à certains salariés étant compensé par l'augmentation naturelle de cette provision.

Les hypothèses de calcul retenues (tables de survie, inflation, taux de charges sociales...) sont les mêmes que celles ayant servi pour le calcul des indemnités de départs à la retraite.

3.8 Prêt Garanti par l'Etat

La Société avait conclu un contrat de prêt d'un montant total de **3 500 k€**, accordé par la banque Crédit Agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre du dispositif de prêts garantis par l'État.

La mise en place de ce prêt avait été faite dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 par la loi du 23 mars 2020 de finances rectificatives pour 2020, complétée par un arrêté du même jour. Ce prêt avait été accordé le 23 avril 2020 et les fonds débloqués le 15 juin 2020.

La société avait choisi de rembourser ce prêt en 5 ans après un différé de remboursement d'un an moyennant le paiement d'intérêts financiers.

Le paiement de la première échéance du prêt a eu lieu en juillet 2022 pour 74 k€, incluant des intérêts financiers. Il s'en est suivi le paiement de 8 autres mensualités au cours de l'exercice pour des montants similaires.

Au 31 mars 2023, le solde du prêt restant à rembourser s'élevait à **2 850 k€**. Rakon France ayant remboursé 650 k€ de capital au cours de l'exercice.

3.9 Avances conditionnées

La société ne bénéficie plus d'avances sans intérêt consenties en faveur de la recherche dont le remboursement était conditionné au succès des opérations qu'elles finançaient. Les remboursements effectués auprès d'OSEO au cours des exercices précédents ont ramené ces avances à zéro.

3.10 Effets de commerce

La société procède par virements, chèques et prélèvements et non pas par effets de commerce, méthode de règlement devenue marginale aujourd'hui.

A la date de clôture, il n'y avait donc ni effets à payer aux fournisseurs, ni d'effets à recevoir clients non encore échus.

3.11 Charges & Produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance comprennent principalement les éléments suivants :

- . Marchandises facturées dont les risques et avantages n'ont pas encore été transférés à la société à la date de clôture ;
- . Services facturés à la société alors qu'ils n'ont pas été rendus par le fournisseur.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux livraisons de marchandises facturées, mais dont les risques et avantages n'ont pas encore été transférés au client de la société à la date de clôture.

3.12 Crédit-bail

Aucune redevance de crédit-bail n'a été versée au cours de l'exercice.

3.13 Opérations en Devises

Pour faire face à l'évolution du **Dollar**, la société dispose d'un compte bancaire libellé dans cette devise, ce qui lui permet de faire des compensations entre les achats et les ventes, et d'atténuer ainsi l'effet des variations des taux de change.

Par contre, la société ne dispose pas de comptes bancaires dans d'autres devises, compte tenu des faibles volumes réalisés.

À la fin de l'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de clôture. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « Écarts de conversion » au bilan, à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents.

Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques comptabilisées en charges financières de l'exercice.

L'évolution positive des différentes devises, notamment celle du Dollar, s'est traduite par un gain net de **+108 k€** dans le résultat financier de l'exercice.

Par ailleurs, la provision pour pertes de change a atteint la somme de **18 k€** au 31 mars 2023.

3.14 Produits à recevoir & Charges à payer

La décomposition des produits à recevoir et des charges à payer est donnée dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	Produits à Recevoir	Charges à Payer
Fournisseurs		252 k€
Clients (*)	547 k€	
Personnel		1 155 k€
Social		550 k€
Fiscal		131 k€
TOTAUX	547 k€	2 088 k€

(*) Les 547 k€ de Produits à recevoir sont dus en totalité au traitement du Chiffre d'affaire à l'avancement - se référer à la note concernant le Chiffre d'affaires à l'avancement -

3.15 Créances et Dettes

La décomposition des créances et dettes à fin d'exercice par dates d'exigibilités est donnée dans le tableau ci-dessous :

Libellés	Créances -1 An	Créances +1 An	Dettes -1 An	Dettes +1 An
Immobilisations financières		103 k€		
Créances Clients	4 414 k€		651 k€	
Impôts & Taxes (*)	926 k€	2 300 k€	148 k€	6 k€
Financements B.P.I			505 k€	599 k€
Dettes Fournisseurs	117 k€		1 530 k€	
Dettes au Personnel	25 k€	4 k€	1 493 k€	
Organismes Sociaux			880 k€	
Autres Créances & Dettes			146 k€	
Totaux	5 365 k€	2 407 k€	4 702 k€	605 k€

(*) En ce qui concerne les créances fiscales, la société a obtenu au cours de l'exercice le remboursement du crédit d'impôt recherche **2018** après un léger écrêtement par l'Administration Fiscale (-1 k€).

Elle a par ailleurs déposé auprès de L'Administration Fiscale les demandes de remboursements suivantes :

1. **+640 k€** au titre de l'année civile **2019**
2. **+823 k€** au titre de l'année civile **2020**
3. **+628 k€** au titre de l'année civile **2021**

Soit un montant total de **2 091 k€** pour les 3 années

Le Crédit d'Impôt Recherche **2022** (+699 k€) sera officiellement déposé lors de l'établissement de la liasse fiscale en juillet 2023.

Pour mémoire, un courrier de l'administration reçu en septembre 2016 stipulait que du fait de son appartenance à un groupe, la société RAKON ne pouvait plus bénéficier du régime de faveur appliqué aux petites entreprises.

Les crédits d'impôt recherche 2019 et ultérieurs sont donc dorénavant soumis au remboursement suivant le régime de droit commun. Sans pouvoir bénéficier de remboursements anticipés appliqués précédemment.

3.16 Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et où l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain.

Les ventes qui ne correspondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « Produits constatés d'avance ».

D'une manière générale, ce transfert de propriété résulte soit de la livraison proprement dite au client, soit des clauses contractuelles des marchés.

La décomposition du Chiffre d'Affaires par zones et par nature se présente comme suit :

Rubriques	France	Export	Totaux
Ventes de Marchandises	1 789 k€	8 813 k€	10 602 k€
Ventes de Biens	2 759 k€	1 347 k€	4 106 k€
Vente de Services	84 k€	2 851 k€	2 935 k€
Totaux	4 632 k€	13 011 k€	17 643 k€

3.17 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à un gain de **+58 k€** qui se décompose de la manière suivante :

Libellés	Charges	Produits
Intérêts d'Emprunt	-58 k€	
Écarts de changes	-290 k€	+399 k€
Provision /Pertes de changes	-18 k€	+15 k€
Autres éléments financiers		+10 k€
Totaux	-366 k€	+424 k€

3.18 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à un gain de **+19 k€** qui se décompose de la manière suivante :

Libellés	Charges	Produits
Autres éléments exceptionnels	-1 k€	
Dotation & Reprise /autres risques exceptionnels		+20 k€
Totaux	-1 k€	+20 k€

3.19 Transfert de Charges

Il n'y a eu aucun mouvement constaté sur ce poste au cours de l'exercice.

3.20 Crédit d'Impôt Recherche

La société Rakon France a engagé des dépenses de recherche et de développement pour un montant cumulé de **1 955 k€** au cours de l'exercice 2022-2023 compte tenu d'une capitalisation de 664 k€. Ces dépenses sont en augmentation par rapport à l'exercice précédent (1 451 k€).

Au titre de l'année civile **2022**, une créance relative au Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de **699 k€** a été comptabilisée en « Créances Fiscales ». Par ailleurs, celui de 2018 nous a été remboursé par l'Administration Fiscale au cours de l'exercice.

L'exercice se terminant le 31 mars, une créance supplémentaire de 150 k€ a été provisionnée au titre du 1^{er} trimestre 2023. Au final les C.I.R 2019 à 2022 inclus ainsi que le 1^{er} trimestre 2023 représentent une créance fiscale d'un montant total de **+2 940 k€** au 31 mars 2023.

Cependant, les C.I.R 2019 et 2020 ont fait l'objet de financements partiels la part de la B.P.I pour un montant cumulé de **1 104 k€**. Ces avances font l'objet de paiements mensuels d'intérêts financiers.

3.21 Résultat fiscal

L'exercice 2022-2023 s'est traduit par un **bénéfice** comptable de **+2 094 k€** pour un chiffre d'affaires de 17 643 k€.

Après retraitements fiscaux, le résultat fiscal s'est élevé à un gain de **+1 336 k€**. Ce résultat fiscal bénéficiaire vient en déduction des reports fiscaux déficitaires des exercices antérieurs.

Avant imputation de ce résultat, la somme des reports déficitaires antérieurs représentait la somme de **70 367 k€**. À l'issue de cette nouvelle imputation, le montant total des reports déficitaires s'élève désormais à **69 031 k€**.

Les résultats positifs éventuels des exercices ultérieurs pourront donc être imputés à concurrence de cette somme.

3.22 Engagements Hors Bilan

Le mécanisme de droit individuel de formation (DIF) a fait l'objet de différentes réformes. Il n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes de la société.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Capital

Le capital social de Rakon France est composé de **972 592 actions** ordinaires au prix nominal de **15,2449 €uros**, soit un capital de **14 827 067,80 €uros**.

Ce capital est détenu à 100% par la société Rakon UK Holdings Limited, dont le siège est situé Mitre House, 160 Aldersgate Street, Londres EC1 ADD (Royaume-Uni).

4.2 Intégration fiscale

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

4.3 Filiales & Participations

Rakon France S.A.S ne possède pas de participations.

4.4 Dividendes

Rakon France S.A.S n'a versé aucun dividende au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

4.5 Rémunération des Dirigeants

La rémunération des dirigeants n'est pas indiquée dans la présente annexe car elle conduirait à donner une information individualisée de nature confidentielle.

4.6 Entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées au groupe RAKON sont repris dans le tableau ci-dessous :

Rubriques	31-mars-23	31-mars-22
Créances clients Groupe	+145 k€	+796 k€
Dettes fournisseurs Groupe	-342 k€	-242 k€
Compte-Courants & Prêts		+40 k€
Autres Services Extérieurs (a)	-662 k€	-1 180 k€
Refacturation Frais R&D Telco (b)	+2 550 k€	+1 468 k€
Refacturation Royalties Telco (b)	+1 129 k€	+ 500 k€

En raison de la réorganisation de la branche d'activité « Telco », les flux clients et fournisseurs intra-groupe ont connu de fortes variations au cours de l'exercice.

- (a) Les autres services extérieurs représentent les refacturations faites par le groupe pour les frais centraux. Notamment une quote-part des frais des services informatiques, administratifs, commerciaux et de marketing.
Ces frais ont été revus à la baisse en septembre 2021 suite à la réorganisation de la branche d'activité « Telco ».
- (b) Ces refacturations font suite à la réorganisation de la branche « Telco ». La refacturation des frais de R&D ont impacté le chiffre d'affaires à la hausse.
Tandis que les royalties ont été comptabilisées en « Autres Produits »

4.7 Effectifs

À fin mars 2023, les effectifs de la société se décomposaient comme suit :

Catégories	31 Mars 2023	31 Mars 2022	Variations
Ingénieurs	60	51	+9
Etam	20	19	+1
Ouvriers	15	13	+2
Apprentis & Stagiaires	4	6	-2
Totaux	99	89	+10

Les effectifs de la société ont augmenté au cours de l'exercice, notamment dans la catégorie « Ingénieurs & Cadres ». Les autres catégories professionnelles sont restées relativement stables.

Cette augmentation des effectifs a concerné les 3 sites de l'entreprise. L'effectif salarié moyen est également en augmentation (95,8 équivalent temps plein) comparé à l'exercice précédent (+5 personnes).

4.8 Consolidation

Rakon France SAS ne publie pas de comptes consolidés.

4.9 Éléments post-clôture

La société Rakon France SAS n'a pas connu d'éléments post-clôture susceptibles de modifier de façon rétroactive les comptes sociaux au 31 mars 2023.